

## Accédez aux données sur le déploiement de la fibre optique dans votre commune pour l'année 2023

Le déploiement de la fibre optique (FttH) se poursuit à travers la France, et l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) met à votre disposition une carte interactive pour suivre cette évolution. Cette carte vous permet de vérifier le niveau de déploiement dans une ville ou à une adresse précise. Pour des informations plus détaillées, vous pouvez basculer en mode de vue avancé, où vous trouverez des informations sur l'opérateur en charge du déploiement, bien que la "vue prévisionnelle" soit momentanément indisponible. Les mairies et les opérateurs peuvent également fournir des informations supplémentaires.

Dans les régions où la fibre optique n'est pas encore disponible et où le réseau ADSL est limité, l'accès à une connexion sans fil peut être coûteux. C'est là que le dispositif "Cohésion Numérique des Territoires" intervient pour soutenir l'accès à une connexion Internet de qualité. Le montant de cette aide varie de 150 à 600 euros en fonction des ressources du ménage. Vous pouvez trouver la liste des opérateurs proposant des solutions labellisées sur le site [aménagement-numérique.gouv.fr](https://www.aménagement-numérique.gouv.fr). Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter les conseillers numériques France Services et l'ANCT. Pour découvrir les offres disponibles dans votre région, vous pouvez consulter [cette page](#) pour choisir le meilleur opérateur.

Pour en savoir plus, visitez le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/deploiement-fibre-commune>.